

Luxembourg, le 12 janvier 1999

A toutes les personnes et entreprises
surveillées par la CSSF

CIRCULAIRE CSSF 99/1

concernant la création de la Commission de Surveillance du Secteur Financier

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous informer de l'entrée en vigueur en date du 1er janvier 1999 de la loi du 23 décembre 1998 portant création d'une Commission de Surveillance du Secteur Financier.

La Commission de Surveillance du Secteur Financier (en abrégé CSSF) est en charge de la surveillance prudentielle des établissements de crédit, des autres professionnels du secteur financier, des organismes de placement collectif et des bourses, ainsi que de la surveillance des marchés d'actifs financiers. Elle reprend les compétences du Commissariat aux Bourses ainsi que celles de la Banque centrale du Luxembourg en matière de surveillance prudentielle.

La direction de la CSSF, en fonction depuis le 1er janvier 1999, est composée de Monsieur Jean-Nicolas Schaus, directeur général, et de Messieurs Arthur Philippe et Charles Kieffer, directeurs.

La direction qui fonctionne comme un collège, a réparti entre ses membres les différentes attributions.

M. Schaus représente la Commission vis-à-vis de l'extérieur et est en plus en charge du service Surveillance des organismes de placement collectif ainsi que des cellules Secrétariat général, Litiges et autorisations et Audit interne.

M. Philippe est en charge du service Surveillance des banques, du service Administration et finances ainsi que des cellules Surveillance générale et méthodes, Coordination de l'international et de la réglementation et Systèmes informatiques.

M. Kieffer est en charge du service Activités d'investissement (autres professionnels du secteur financier, activités de bourse, marchés d'actifs financiers).

Les circulaires en vigueur de l'ancien Institut Monétaire Luxembourgeois, de la Banque centrale du Luxembourg en matière de surveillance prudentielle et du Commissariat aux Bourses restent d'application. Une liste des circulaires en vigueur figure en annexe.

Le siège de la CSSF est au 63, avenue de la Liberté, Luxembourg, l'adresse postale étant **L-2991 Luxembourg**.

Le numéro de téléfax est le (+352) 49 21 80; le numéro de téléphone est le (+352) 40 29 29 suivi des extensions

- 201, 202 et 203 pour la direction,
- 221 pour le service Banques,
- 251 pour le service Organismes de placement collectif, et
- 274 pour le service Activités d'investissement.

Veillez recevoir, Mesdames, Messieurs, l'assurance de nos sentiments très distingués.

Le comité de direction

Charles KIEFFER
Directeur

Arthur PHILIPPE
Directeur

Jean-Nicolas SCHAUS
Directeur général

Annexe.

Liste des circulaires en vigueur

1) Circulaires émises par le Commissariat au Contrôle des Banques

Numéro	Date	Objet
5/75	11.02.1975	Publicité et publications
B 83/6	16.03.1983	Détention de participations par les établissements de crédit

2) Circulaires émises par l'Institut Monétaire Luxembourgeois

Numéro	Date	Objet
84/18	19.07.1984	Marchés à terme (loi du 21 juin 1984)
86/32	18.03.1986	Contrôle des documents comptables annuels des établissements de crédit
88/49	08.06.1988	Nouvelles dispositions légales sur les contrôles effectués par les réviseurs d'entreprises
89/60	14.12.1989	Règles pratiques concernant le contrôle des comptes annuels des établissements de crédit par les réviseurs d'entreprises
91/75	21.01.1991	Révision et refonte des règles auxquelles sont soumis les organismes luxembourgeois qui relèvent de la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif
91/78	17.09.1991	Modalités d'application de l'article 60 de la loi modifiée du 27 novembre 1984, régissant les gérants de fortunes
92/85	19.06.1992	Nouveau Recueil des instructions aux banques
92/86	03.07.1992	Loi du 17 juin 1992 relative aux comptes des établissements de crédit
92/87	21.10.1992	Informations financières à fournir par les autres professionnels du secteur financier
92/88	30.11.1992	Certaines informations périodiques à fournir par les établissements de crédit de droit luxembourgeois et par les succursales de banques originaires d'un pays hors CEE
93/92	03.03.1993	Transmission des renseignements périodiques sur support informatique
93/94	30.04.1993	Entrée en vigueur pour les banques de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier
93/95	04.05.1993	Entrée en vigueur pour les autres professionnels du secteur financier de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier
93/99	21.07.1993	Dispositions relatives aux établissements de crédit luxembourgeois désirant exercer des activités bancaires dans d'autres pays de la CEE par voie de l'établissement de succursales ou par libre prestation de services
93/100	21.07.1993	Dispositions relatives aux établissements de crédit d'origine communautaire exerçant des activités bancaires au Luxembourg par l'intermédiaire de succursales ou par voie de libre prestation de services
93/101	15.10.1993	Règles relatives à l'organisation et au contrôle interne de l'activité de marché des établissements de crédit
93/102	15.10.1993	Règles relatives à l'organisation et au contrôle interne de l'activité de courtier ou de commissionnaire exercée par les "autres professionnels du secteur financier"
93/104	13.12.1993	Définition d'un ratio de liquidité à observer par les établissements de crédit
93/105	13.12.1993	Introduction du tableau 4.5. "Composition de l'actionnariat"
94/109	08.03.1994	Détermination des responsabilités pour l'établissement des supports informatiques en vue de la transmission de données à l'IML
94/112	25.11.1994	Lutte contre le blanchiment et prévention de l'utilisation du secteur financier à des fins de blanchiment

94/113	07.12.1994	Explications relatives à certaines questions comptables: traitement des agios et disagios sur valeurs mobilières, opérations de mise en pension, opérations "au comptant"/"à terme", et définition des "banques multilatérales de développement" Complément au Recueil des instructions aux banques
95/116	20.02.1995	Entrée en vigueur de: - la loi du 21 décembre 1994 modifiant certaines dispositions légales relatives au transfert des créances et au gage; - la loi du 21 décembre 1994 relative aux opérations de mise en pension effectuées par les établissements de crédit
95/118	05.04.1995	Le traitement des réclamations de la clientèle
95/119	21.06.1995	Règles relatives à la gestion des risques liés aux activités sur instruments dérivés
95/120	28.07.1995	Administration centrale
96/123	10.01.1996	Effectif du personnel (nouveau tableau S 2.9.)
96/124	10.01.1996	Effectif du personnel (nouveau tableau S 2.9. pour PSF)
96/125	30.01.1996	Surveillance des établissements de crédit sur une base consolidée
96/126	11.04.1996	Organisation administrative et comptable
96/127	10.05.1996	Définition de ratios de fonds propres en application de l'article 56 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier
96/128	28.06.1996	Définition de ratios de fonds propres en application de l'article 56 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier (application aux autres professionnels du secteur financier)
96/129	19.07.1996	La loi du 9 mai 1996 relative à la compensation des créances dans le secteur financier
96/130	29.11.1996	Calcul d'un ratio simplifié en application de la circulaire IML 96/127
96/132	04.12.1996	Désignation de responsables de certaines fonctions
97/134	17.03.1997	Provision pour le coût de migration des systèmes des banques vers l'euro
97/135	12.06.1997	Transmission des données prudentielles et statistiques par voie de télécommunication
97/136	13.06.1997	Renseignements financiers destinés à l'IML et au Statec
97/137	31.07.1997	Mise à jour du Recueil des instructions des banques Rapport 1.4.: Ratio intégré / Ratio simplifié Rapport 3.2.: Détails du calcul de l'exigence globale de fonds propres
97/138	25.09.1997	Nouvelle collecte de données statistiques en vue de l'Union économique et monétaire
97/139	01.10.1997	Le passage à l'euro
98/142	01.04.1998	Informations financières à remettre périodiquement à l'IML
98/143	01.04.1998	Contrôle interne
98/144	10.04.1998	Nouvelle collecte de données statistiques auprès des organismes de placement collectif monétaires en vue de l'Union économique et monétaire
98/145	14.04.1998	Recensement du marché global des changes et produits dérivés - printemps 1998
98/146	14.05.1998	Mise à jour du Recueil des instructions aux banques: Rapport 6.4.: Ratio intégré consolidé / Ratio simplifié consolidé Rapport 7.3.: Détails du calcul de l'exigence globale de fonds propres consolidée
98/147	14.05.1998	Dispositions relatives aux entreprises d'investissement d'origine communautaire exerçant leurs activités au Luxembourg par l'intermédiaire de succursales ou par voie de libre prestation de services
98/148	14.05.1998	Dispositions relatives aux entreprises d'investissement luxembourgeoises désirant exercer leurs activités dans d'autres pays de la Communauté Européenne par voie de l'établissement de succursales ou par libre prestation de services
98/149	29.05.1998	Mise à jour du Recueil des instructions aux banques: Tableau S 1.2.: Bilan statistique mensuel simplifié
Lettre-circ.	13.08.1998	Mise à jour des références du tableau B 1.5. pour les succursales d'origine communautaire

3) Circulaires émises par la Banque centrale du Luxembourg

Numéro	Date	Objet
98/150	24.08.1998	Règlement du conseil concernant le gel des avoirs détenus par les gouvernements de la République fédérale de Yougoslavie et de la République de Serbie
98/151	24.09.1998	Les aspects comptables du basculement vers l'euro
Lettre-circ.	28.10.1998	Le passage à l'an 2000
98/152	06.11.1998	Introduction d'un système de réserves obligatoires
Lettre-circ.	19.11.1998	Contrôles à réaliser par les réviseurs d'entreprises dans le cadre du passage à l'an 2000
98/153	24.11.1998	Complément à la circulaire IML 94/112 relative à la lutte contre le blanchiment et la prévention de l'utilisation du secteur financier à des fins de blanchiment
98/154	09.12.1998	Statistiques sur les dépôts garantis au 31.12.1998
98/155	09.12.1998	Obligations en matière de réserves obligatoires
98/156	21.12.1998	Décomposition des corrections de valeur au 31.12.1998

4) Circulaires émises par le Commissariat aux Bourses

Numéro	Date	Objet
90/1	13.12.1990	Conditions d'établissement, de contrôle et de diffusion du prospectus à publier en cas d'offre publique ou d'admission à la cote officielle de valeurs mobilières
91/2	01.07.1991	Loi du 3 mai 1991 sur les opérations d'initiés
91/3	17.07.1991	Admission à la cote officielle de la Bourse de Luxembourg d'organismes de placement collectif (opc) étrangers
93/4	04.01.1993	Loi du 4 décembre 1992 sur les informations à publier lors de l'acquisition et de la cession d'une participation importante dans une société cotée en bourse
94/5	30.06.1994	Publication d'informations prévisionnelles dans le prospectus d'admission à la cote officielle
98/6	24.09.1998	Informations devant figurer dans le prospectus d'offre publique ou d'admission à la cote officielle de certains emprunts obligataires dont le revenu et/ou le remboursement sont/est lié(s) à des actions sous-jacentes
98/7	15.10.1998	Informations devant figurer dans le prospectus d'offre publique ou d'admission à la cote officielle de certaines catégories de warrants, de titres obligataires ainsi que de programmes d'émissions